**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le Mercredi 26 Avril 2023 à 09 heures** à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2022.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats de l'Exercice 2022.
6. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.
7. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'exercice 2022.
8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs et ratification de la nomination de l'Administrateur représentant des administrateurs minoritaires.
9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire seront à votre disposition au bureau d'ordre du siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis.

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

---

---

**P O U V O I R**

Je/Nous soussigné(s),
propriétaire(s) de … actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M/Mme.....pour me(nous) représenter à ladite Assemblée convoquée pour le Mercredi 26 Avril 2023 à 09 heures à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis.

En conséquence, il pourra assister à la réunion de ladite Assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement pour défaut de quorum, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le.....
Mandant*

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour pouvoir »
Signature légalisée pour les mandants personnes physiques

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le Mercredi 26 Avril 2023 à 12 heures** à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la mise à jour des Statuts de la banque.
2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront à votre disposition au bureau d'ordre du siège de la Banque sis

au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis.

---
---

**P O U V O I R**

Je/Nous soussigné(s),
propriétaire(s) de … actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M/Mme.....pour me(nous) représenter à ladite Assemblée convoquée pour le Mercredi 26 Avril 2023 à 12 heures à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis.

En conséquence, il pourra assister à la réunion de ladite Assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement pour défaut de quorum, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le.....
Mandant*

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour pouvoir »
Signature légalisée pour les mandants personnes physiques

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**
**DU 26 AVRIL 2023**
**********************
**PROJETS DE RESOLUTIONS**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2022, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2022, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Quatrième Résolution :**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 59.215.462,585 Dinars comme suit :

| | |
|---|---|
| **Bénéfice 2022** | **59 215 462,585** |
| - Réserves pour Réinvestissements exonérés | 7 687 500,500 |
| **Premier reliquat** | **51 527 962,085** |
| - Dividendes à servir au titre de l'exercice 2022 | 25 001 911,250 |
| **Deuxième reliquat** | **26 526 050,835** |
| - Réserves facultatives | 26 526 050,835 |

| | |
|---|---|
| | |

Soit un dividende brut de 1.250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du …….

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2022.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Serenity Capital Finance Holding », représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hakim DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Slim ZEGHAL, élu par l'assemblée générale spéciale du 30 juin 2022, en qualité d'Administrateur représentant des

actionnaires minoritaires, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Dixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société « STRAMICA », en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025. La société « STRAMICA » a désigné M. Khaled SELLAMI en tant que son représentant permanent.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Onzième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

# PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et sur proposition du Conseil d'administration, décide l'approbation de la mise à jour des Statuts de la banque afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal de la banque ou à un mandataire qu'il aura désigné le pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...